

CONSEIL MUNICIPAL DE MESSY

Séance du 12 novembre 2020

Etaient présents :

Mesdames Nelly Antonio, Karine Bembaron, Eva Blouin, Laëtitia Bouchon, Cristina Miguez Dominguez, Marie-Christine Jolly
Messieurs Henri Marichez, Raymond Marini, Carlos Neto, Jacques Nogaret, Mathieu Rael, Frédéric Spinelli, Jean Lou Szyszka, Christian Ostrowski

Etaient absents représentés :

Mme Latifa Bendimred a donné pouvoir à M. Christian Ostrowski

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2020
- 2) Approbation du PLU
- 3) Droit de préemption renforcé
- 4) Convention @ctes
- 5) Règlement intérieur
- 6) Retrait de la délibération du SIER
- 7) Transfert des pouvoirs de polices spéciales du Maire au Président de la CCPMF
- 8) Non transfert compétence PLU
- 9) Questions diverses

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20H30.

Mme Marie-Christine Jolly est désignée scrutateur et Mme Cristina Miguez Dominguez secrétaire de séance.

La réunion est à huis clos suite restrictions sanitaires.

1) Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2) Approbation du PLU

Les lois ALUR, ENE et la révision du SDRIF nous ont obligé à réviser le PLU. La commune a pu définir des secteurs à privilégier pour l'aménagement du territoire et redéfinir les priorités d'actions de la commune selon la réalité du territoire.

Pour rappel, le SDRIF (Schéma Directeur Région Ile de France) limite pour les 6 ans à venir l'urbanisation supplémentaire à 5% du territoire.

30 mars 2017 : délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision du PLU
27 septembre 2018 : débat au Conseil Municipal sur les orientations du PLU

28 mars 2019 : validation du PLU par délibération du Conseil Municipal, puis soumis à avis des personnes publiques associées et consultées (PPAC).

Du 07 octobre au 08 novembre 2019 : PLU soumis à enquête publique.

Un avis défavorable de la chambre d'agriculture a été reçu par la commune.

06 décembre 2019 : avis favorable de la commissaire enquêteuse

23 janvier 2020 : PLU approuvé en Conseil Municipal

A la demande de la sous-préfecture, et notamment du service du contrôle de légalité des documents d'urbanisme, la délibération n°027_2020 du 18 juin 2020 annule la délibération n°D001_2020 approuvant le PLU.

La Préfecture avait « omis » de nous demander d'intégrer un vieux projet GEMAPI sur une éventuelle canalisation de déviation des eaux pluviales de la plateforme aéroportuaire près de la Beuvronne.

Les modifications demandées ont été réalisées au sein du règlement, du plan de zonage, du plan des servitudes d'utilité publique, des annexes et du rapport de présentation.

La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également présentée au Préfet de Seine et Marne.

Celle-ci deviendra exécutoire :

- Dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité citées ci-dessus.

Le PLU est approuvé à l'unanimité

3) Droit de préemption renforcé

Droit de préemption renforcé dans le cadre du nouveau PLU.

Le droit de préemption permet à la commune de passer outre les exceptions protégeant les copropriétés de plus de 10 ans, les immeubles de moins de 4 ans et les cessions de parts de SCI lorsque ces biens permettraient de mettre en œuvre des projets communaux d'utilité publique.

Il sera annexé au PLU et consultable en mairie et en ligne sur le site.

Le droit de préemption renforcé est approuvé à l'unanimité

4) Convention @ctes

M le Préfet demande à ce que tous les actes (délibérations, arrêtés) soient dématérialisés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec notre prestataire actuel pour accéder à cette demande.

La convention @ctes est approuvée à l'unanimité

5) Règlement intérieur

Aujourd'hui obligation est faite aux communes d'avoir un règlement intérieur.

Lecture est faite en séance ainsi que le vote des membres des commissions.

- Commission des finances : 2 membres
 - Eva Blouin élue à l'unanimité
 - Karine Bembaron élue à l'unanimité

- Commission scolaire : 3 membres
 - Laëtitia Bouchon élue à l'unanimité
 - Jacques Nogaret élu à l'unanimité
 - Nelly Antonio élue à l'unanimité

- Commission communication : 2 membres
 - Cristina Miguez Dominguez élue à l'unanimité
 - Mathieu Rael élu à l'unanimité

- Commission fêtes et cérémonies : 3 membres
 - Carlos Neto élu à l'unanimité
 - Marie-Christine Jolly élue à l'unanimité
 - Frédéric Spinelli élu à l'unanimité

- Commission sécurité, environnement : 4 membres
 - Raymond Marini élu à l'unanimité
 - Frédéric Spinelli élu à l'unanimité
 - Carlos Neto élu à l'unanimité
 - Mathieu Rael élu à l'unanimité

- Commission association du Grand Roissy : 2 membres
 - Henri Marichez élu à l'unanimité
 - Cristina Miguez Dominguez élue à l'unanimité

- Commission CNAS : 2 membres
 - Eva Blouin élue à l'unanimité
 - Latifa Bendimred 2 abstentions (M. Ostrowski et Mme Bendimred)

- Commission personnes âgées : 3 membres
 - Frédéric Spinelli élu à l'unanimité
 - Christian Ostrowski élu à l'unanimité
 - Nelly Antonio élue à l'unanimité

- Commission d'appel d'offres : 5 membres
 - Carlos Neto élu à l'unanimité
 - Mathieu Rael élu à l'unanimité
 - Raymond Marini élu à l'unanimité
 - Henri Marichez élu à l'unanimité
 - Eva Blouin élue à l'unanimité

Mme Karine Bembaron a demandé à participer à la commission d'appel d'offres.

Les conseillers seront informés des convocations aux commissions.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

6) Retrait de la délibération du SIER

Retrait de la délibération du 09/07/2020 concernant l'adhésion au SIER.

Après alerte du Préfet il est plus avantageux pour la commune de rester dans ce syndicat.

Le retrait de la délibération du SIER est approuvé à l'unanimité.

7) Transfert des pouvoirs de polices spéciales du Maire au Président de la CCPMF

Transfert des compétences suivantes :

1. Défense extérieure contre l'incendie planification des points d'eau incendie)
2. Lutte contre les dépôts sauvages (créée par la loi n°2020-105 du 10 février 2020, loi anti gaspillage et pour l'économie circulaire (AGEC) codifiée à l'article L541-3 du code de l'environnement.

Celui-ci sera automatique dans les 6 mois qui suivent l'élection du Président de la CCPMF soit le 09 janvier 2021.

Le transfert des pouvoirs de polices spéciales du Maire au Président de la CCPMF est approuvé à l'unanimité.

8) Non transfert compétence PLU

La commune souhaite conserver la compétence urbanisme afin de conserver son autonomie sur le PLU.

Le non transfert de la compétence PLU est approuvé à l'unanimité

9) Questions diverses

- ➔ Voirie et réseaux lotissement le Clos de Cornilly (rue des Pinsons et rue des Alouettes)
Difficultés pour GRDF de raccorder la parcelle E615 au réseau de gaz naturel car l'extension du réseau passe par plusieurs parcelles privées appartenant à M. Diard.
Une convention de servitude a été signée par M. Diard le 13 octobre 2020 et les travaux ont pu être engagés.
- ➔ Plainte d'une riveraine de la rue de Moulignon sur le stationnement de véhicules et camions de livraison devant son domicile. Demande d'installation de poteaux pour empêcher le stationnement.
Les poteaux sont achetés et la mairie est à la recherche d'une entreprise pour effectuer le carottage et l'installation de ces poteaux.
- ➔ Courrier d'un administré M. Raymond Marini : Lors de l'installation de la fibre dans son domicile le technicien a confondu la gaine de la sonnette avec la canalisation d'eau en PVC semi rigide qu'il a entaillé dans le vide sanitaire de la maison. Sans rien dire celui-ci a « colmaté » la fuite avec du film plastique et de l'adhésif. Lors de la relève des compteurs par la SAUR une consommation de 500m³ est à déplorer.

M. Marini étant conseiller municipal, il est en train d'élaborer un dossier contenant toutes les anomalies, manquements et détériorations détectées sur l'installation de la fibre dans Messy.

Un courrier sera envoyé à Orange et à la CCPMF.

- ➔ La Préfecture de Seine et Marne nous informe que tout décès doit être lui être signalé quotidiennement.
- ➔ Contrôles de vitesse par la police rue de Moulignon : 22 infractions relevées en une heure.
- ➔ L'interdiction de la traversée de la commune de Messy (D139 et D404) et Gressy par les poids lourds de plus de 7,5 tonnes a été acceptée par le département qui en charge des routes départementales. Accord également du Maire de Claye Souilly. Les services de la DIRIF et du département vont installer une signalisation à cet effet.

Exception est faite pour les camions de produits agricoles, camions desservant des chantiers locaux, les déménageurs... Se référer à l'arrêté n°65_2020 du 15 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions écrites déposées dans les délais prescrits, M. Le Maire lève la séance à 21H34.

M. Le Maire,
Jean Lou Szyszka